Image not found or type unknown

comment faire pour savoir nos droits d'un pére decédes

Par **riro**, le **31/01/2012** à **21:42**

bonjour!!!
mon pére est séparé de ma mére depuis 20 ans et divorçés depuis 2 ans et demi.
Et maintenant décedé depuis 2 semaines nous étions en desacord depuis 6 ans ,je me pose donc la question "comment faire pour savoir ceux qu'il a dépensé ou acheté sachant qu'il a eu la part de la maison qu'il a acheté lors de son divorce et de la vente des terrains qu'il a herité de mes grand parent et dont il a encore des terrains qui sont sur le point d'être vendu , lors de son décés, il était en concubinage avec un dame a t-elle des droits ?
comment faire pour savoir si tout ce qu'il avait lorsqu'il habité avec cette femme peux t-il me revenir ou plutôt nous revenir car j'ai un frére .
est-ce nous les seuls héritiers et comment faire pour savoir nos droits?

Par **youris**, le **01/02/2012** à **09:32**

bjr,
s'il existe un bien immobilier le recours a un notaire pour la succession est obligatoire.
donc il faut trouver le notaire en charge de la succession.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés